

Réforme du collège



Vade-mecum académique

Classes de troisième

« préparatoires à l'enseignement professionnel »

Novembre 2016

L'arrêté du 2 février 2016¹ précise le fonctionnement des classes de troisième dites « préparatoires à l'enseignement professionnel ».

L'organisation des enseignements de cette classe de troisième se fait conformément aux dispositions de l'arrêté du 19 mai 2015 relatif à l'organisation des enseignements dans les classes de collège, sauf dispositions spécifiques prévues par l'arrêté du 2 février 2016.

Le programme d'enseignement en vigueur pour ces classes est celui du cycle 4. Au cours de ce cycle, dans le cadre de l'élaboration de leur parcours avenir, les élèves volontaires des classes de troisièmes de collège peuvent bénéficier d'une organisation spécifique des enseignements appelée « troisième préparatoire à l'enseignement professionnel » qui a pour objectif d'accompagner vers la réussite scolaire des élèves prêts à se remobiliser pour la construction de leur projet personnel de poursuites d'études dans les différentes voies de formation².

Ce vade-mecum a pour objet la mise en œuvre des classes de troisième dites « préparatoires à l'enseignement professionnel » en collège et en lycée professionnel. Il précisera notamment les préconisations pédagogiques concernant l'enseignement « sciences et technologie », l'enseignement de complément de découverte professionnelle ainsi que les enseignements complémentaires « accompagnement personnalisé (AP) et enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI).

L'objectif de ce document est de fournir aux personnels de direction et aux équipes enseignantes un ensemble de repères afin de faire évoluer favorablement les organisations et les pratiques pédagogiques. Elles sont mises en cohérence dans les différentes instances selon les modalités qui régissent l'autonomie pédagogique et éducative dont disposent les établissements :

- Le conseil d'enseignement réfléchit à la mise en œuvre du programme de cycle, aux besoins de mise en œuvre de l'accompagnement personnalisé dans la discipline et à l'inscription de la discipline dans les huit thématiques des enseignements pratiques interdisciplinaires ;
- Le conseil pédagogique favorise la concertation entre les enseignants des différentes disciplines et des différentes équipes de classe, et prépare la partie pédagogique du projet d'établissement. Il est consulté sur la préparation de l'organisation des enseignements et formule des propositions quant aux modalités de l'accompagnement personnalisé - soutien, approfondissement, méthodes de travail - et de regroupement des élèves. Il est saisi pour avis sur l'organisation des enseignements pratiques interdisciplinaires ;
- Le conseil d'administration arrête la répartition des moyens horaires de l'enveloppe supplémentaire entre les enseignements communs, les enseignements complémentaires et les enseignements de complément, ainsi que leur utilisation pour des co-interventions ou des groupes à effectif réduit selon les besoins.

¹ Parution au Journal Officiel du 05-02-2016.

² Article 1 de l'arrêté du 2-2-2016- classes de troisième dites « préparatoires à l'enseignement professionnel »

Préconisations pédagogiques concernant l’enseignement « sciences et technologie »

L’enseignement s’articule autour de trois disciplines : sciences physiques et chimiques - sciences de la vie et de la Terre - technologie : programmes de collège, cycle quatre. Les compétences à développer sont celles du socle commun de connaissances, de compétences et de culture. **L’horaire global de cet enseignement est de 4,5 heures.** L’évaluation des compétences est commune aux trois disciplines en référence au socle.

Pour cet enseignement, il convient de prendre appui sur le référentiel de formation relatif aux sciences et à la technologie au cycle 4 pour les élèves bénéficiant de dispositifs particuliers³.

Il s’appuie sur une démarche de projet pédagogique élaboré par l’équipe des professeurs concernés. La répartition horaire est à l’initiative de l’établissement dans le respect des textes en vigueur.

L’enseignement de technologie doit être dissocié des activités de découverte professionnelle. Il est confié :

- **en lycée professionnel industriel**, à un PLP STI (Génie Mécanique, Génie Industriel, Construction, Electrotechnique, ...) ;
- **en lycée professionnel tertiaire**, prioritairement à un professeur de technologie de collège ou à un PLP mathématiques-sciences physiques et chimiques justifiant de compétences en technologie.

L’enseignement des sciences de la vie et de la Terre est confié, en lycée professionnel, à un PLP Biotechnologies option santé environnement (BSE). En collège, il est confié à un professeur de sciences de la vie et de la Terre.

L’enseignement « sciences et technologie » peut servir de support aux enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI) ou à l’accompagnement personnalisé (AP).

Pratiques pédagogiques à encourager

- *Construire une progression pédagogique annuelle commune aux trois disciplines, après identification des parties similaires de chacun de ces programmes ;*
- *Etablir les activités pédagogiques proposées aux élèves en lien direct avec les compétences à développer (cf. socle commun) ;*
- *Envisager différentes modalités pédagogiques : co-intervention, pédagogie de projet, etc ;*
- *Envisager une globalisation des horaires de sciences physiques et chimiques- technologie et de sciences et vie de la Terre pour répondre au projet pédagogique élaboré par les enseignants en utilisant au mieux les compétences de chacun ;*
- *Prévoir dans le service des enseignants des disponibilités communes sur les 4,5 heures dévolues à cet enseignement.*

³ Note de service n° 2016-156 du 12-10-2016 - B.O n° 37 du 13 octobre 2016.

Pratiques pédagogiques à proscrire

- *Cloisonner les disciplines de l'enseignement de « sciences et technologie » ;*
- *Détourner l'horaire de technologie et s'affranchir du programme d'enseignement de cette discipline ;*
- *Réduire l'enseignement de technologie à l'utilisation de l'outil numérique ;*
- *Fusionner les horaires des enseignements de technologie avec ceux de découverte professionnelle.*

L’enseignement de complément de découverte professionnelle (dotation horaire spécifique de 6 heures)

« L’enseignement de complément de découverte professionnelle permet notamment aux élèves de **découvrir différents métiers et voies de formation de plusieurs champs professionnels**, afin de construire leur projet de poursuite d’études. Le contenu de l’enseignement de complément de découverte professionnelle est **fixé conformément au référentiel du parcours Avenir**. L’enseignement de complément de découverte professionnelle représente un volume annuel de 216 heures qui comprennent des visites d’information, des séquences d’observation, voire des stages d’initiation »⁴.

« Le parcours avenir doit permettre à chaque élève de comprendre le monde économique et professionnel, de connaître la diversité des métiers et des formations, de développer son sens de l’engagement et de l’initiative et d’élaborer son projet d’orientation scolaire et professionnelle »⁵.

Préconisations pour la répartition annuelle de cet enseignement :

- *Séquences de formation en établissement scolaire (en classe entière et/ou en groupe)*
-

Durée : 3 heures d’enseignement de découverte professionnelle hebdomadaires par élève, pour un stage en milieu professionnel d’une durée équivalente à 3 semaines sur l’année scolaire.

Contenu : Les équipes pédagogiques se conforment au référentiel du parcours Avenir. Dans la continuité de ce parcours, c’est-à-dire des enseignements reçus par les élèves lors des trois premières années de collège et en complément des stages en milieu professionnel, les séquences doivent permettre de :

- Découvrir et explorer des activités professionnelles ;
- Découvrir des organisations (entreprises, administrations, associations...);
- Découvrir des lieux et des modalités de formation ;
- Participer à la réalisation de biens ou de services.

Cet enseignement ne se réduit pas à une activité pratique d’enseignement professionnel mais doit être conçue comme une ouverture culturelle en articulation avec les contenus disciplinaires permettant un enrichissement des représentations des métiers et des formations pour tous les élèves quel que soit leur projet d’orientation.

⁴ Article 5 de l’Arrêté du 2 février 2016

⁵ Article 1 de l’Arrêté du 1 juillet 2015

➤ *Stages d'initiation en milieu professionnel*

Durée : équivalente à 3 semaines sur l'année scolaire, soit 105 heures annuelles – sauf cas particuliers de certains élèves pour lesquels le projet professionnel nécessiterait une durée différente déterminée à partir d'un « positionnement » réalisé par l'équipe pédagogique tout au long de la classe de troisième.

Compétences visées : tous les moments de formation contribuent à l'acquisition des compétences du socle. Les stages en milieu professionnel doivent également permettre l'acquisition de compétences tant du point de vue de l'enseignement professionnel que de l'enseignement général. Un travail préparatoire de l'équipe pédagogique et l'élaboration d'un livret de suivi permettent l'atteinte de cet objectif et son évaluation. Le livret de suivi doit permettre la construction du projet professionnel de l'élève.

Les progressions pédagogiques doivent prendre en compte les périodes en milieu professionnel.

Périodes de stage en milieu professionnel : elles doivent être effectuées avant la formulation des vœux définitifs d'orientation.

Lieux des stages : Dans un véritable objectif de découverte, les stages doivent concerner au moins deux secteurs d'activité différents.

La recherche de stage relève de la responsabilité de l'équipe pédagogique. Elle doit faire l'objet d'une préparation et d'un accompagnement.

➤ *Visites d'information*

Ces visites d'information peuvent prendre la forme de visites d'entreprises, de rencontres avec des professionnels, de visites de salons professionnels, etc. Les équipes pédagogiques sont invitées à profiter de toutes les occasions permettant aux élèves d'élargir leur connaissance du monde professionnel et de construire leur projet.

Les enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI)

L Toutes les disciplines et tous les professeurs peuvent concourir à la réalisation des EPI. Les thématiques d'EPI choisies sont les mêmes pour l'ensemble des élèves d'un même niveau : ainsi tous les élèves de troisième aborderont les mêmes thèmes⁶. En revanche, les projets des classes sur chaque thème peuvent être différents. Les élèves sont engagés dans une démarche de projet et leur travail aboutit à une réalisation concrète individuelle ou collective : exposés, élaboration de diaporamas, de dossiers, productions numériques, reportages, maquettes, spectacles vivants, expositions, etc.

Les EPI peuvent faire l'objet d'une évaluation de soutenance orale au DNB, à partir de la session 2017.

« L'enjeu est d'apprendre autrement, en mobilisant des compétences de façon plus transversale et par des approches plus concrètes, mais toujours dans le cadre des contenus des programmes d'enseignement. Ils multiplient les situations d'apprentissage permettant d'améliorer la maîtrise de certaines compétences, notamment pour la pratique des langues vivantes et des outils numériques. »

Florence Robine (Directrice générale de l'enseignement scolaire)

Chaque enseignement pratique interdisciplinaire porte sur l'une des huit thématiques interdisciplinaires suivantes : corps, santé, bien-être et sécurité ; culture et création artistiques ; transition écologique et développement durable ; information, communication, citoyenneté ; langues et cultures de l'Antiquité ; langues et cultures étrangères ou, le cas échéant, régionales ; monde économique et professionnel ; sciences, technologie et société.

Toutes les disciplines d'enseignement contribuent aux enseignements pratiques interdisciplinaires.

Les professeurs documentalistes et les conseillers principaux d'éducation, dans leurs champs de compétences respectifs, ont vocation à apporter leur expertise dans leur conception et à participer à leur mise en œuvre. Le programme des enseignements du cycle 4 fixe le cadre des contenus enseignés pour chacune de ces thématiques.

Les enseignements pratiques interdisciplinaires contribuent, avec les autres enseignements, à la mise en œuvre du parcours citoyen, du parcours d'éducation artistique et culturelle, du parcours Avenir ainsi que du parcours éducatif de santé. La mise en œuvre des parcours doit favoriser la participation d'autres personnels de l'établissement et les partenariats.

À l'issue du cycle 4, chaque élève doit avoir bénéficié d'enseignements pratiques interdisciplinaires portant sur au moins **six des huit thématiques** interdisciplinaires⁷. Les enseignements pratiques interdisciplinaires offerts aux élèves doivent, chaque année, être au moins au nombre de deux, portant chacun sur une thématique interdisciplinaire différente. Les enseignements pratiques interdisciplinaires peuvent être de durée variable (trimestrielle, semestrielle, annuelle...), **sur un horaire hebdomadaire équivalent de 2 à 3 heures**. Un établissement peut combiner des enseignements pratiques interdisciplinaires de durées différentes. Les annexes 1 et 2 sont des aides à la construction des EPI.

⁶ Les professeurs veilleront dans la mesure du possible à proposer des thématiques non traitées en classes de cinquième et de quatrième.

⁷ Sauf les élèves des classes de troisième pour l'année scolaire 2016-2017 et les élèves des classes de quatrième pour les années scolaires 2016-2017 et 2017-2018.

Pratiques pédagogiques à encourager

- *Diversifier les thématiques des EPI au service d'une ouverture culturelle, scientifique et sociétale ;*
- *Réaliser une démarche de projet au service de l'acquisition des compétences du socle en rendant l'élève acteur de ses apprentissages ;*
- *Définir une problématique qui favorise la démarche d'investigation et qui s'appuie sur les programmes des disciplines ;*
- *Organiser les activités des élèves mais éviter la guidance peu formatrice ;*
- *intégrer les partenaires extérieurs dans les projets ;*
- *Définir une organisation précise du projet inscrite dans l'emploi du temps ;*
- *Veiller à ce que la production finale soit essentiellement réalisée pendant les heures de cours.*

Pratiques pédagogiques à proscrire

- *Cloisonner les disciplines.*

Préconisations pédagogiques concernant l'accompagnement personnalisé (AP)

L'accompagnement personnalisé s'intègre dans les situations d'enseignement et s'adresse à tous les élèves et à toutes les disciplines. Il s'agit d'une modalité pédagogique particulière visant, par une entrée disciplinaire, la maîtrise du socle commun de connaissances, de compétences et de culture. Les enseignants qui participent à cet accompagnement s'appuieront sur les cinq domaines dont les quatre champs du premier domaine du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

Domaine 1 « les langages pour penser et communiquer » :

- utilisation de la langue française à l'oral et à l'écrit,
- utilisation d'une langue étrangère et, le cas échéant, une langue régionale,
- utilisation des langages mathématiques, scientifiques et informatiques,
- utilisation des langages des arts et du corps.

Domaine 2 « les méthodes et outils pour apprendre ».

Domaine 3 « la formation de la personne et du citoyen ».

Domaine 4 « les systèmes naturels et les systèmes techniques ».

Domaine 5 « les représentations du monde et l'activité humaine ».

Cette modalité pédagogique spécifique d'ordres disciplinaire et méthodologique vise à répondre aux besoins de tous les élèves, les plus fragiles comme les plus performants. Des mises en situation d'apprentissage en groupes ou en « îlots » sont préconisées ; elles prendront la forme de projets concertés et présentés au conseil pédagogique.

L'accompagnement personnalisé prend des formes variées : approfondissement ou renforcement, développement des méthodes et outils pour apprendre, soutien, entraînement, remise à niveau. Quelles que soient les formes retenues, il repose sur les programmes d'enseignement, dans l'objectif de la maîtrise du socle commun de connaissances, de compétences et de culture, notamment le domaine 2 « les méthodes et outils pour apprendre ».

Les élèves peuvent être regroupés en fonction de leurs besoins, au sein de groupes dont la composition est appelée à varier durant l'année. La durée de cet enseignement est comprise entre 1 à 2 heure(s) hebdomadaire(s).

Il est important de retenir que l'accompagnement personnalisé est un temps d'enseignement qui repose sur les programmes d'enseignement. Il est cependant distinct du face à face disciplinaire ; il doit permettre de répondre de manière différenciée aux besoins des élèves.

L'annexe 3 est une aide à la construction d'une séance d'AP.

Pratiques pédagogiques à encourager

- *Identifier avant l'AP le niveau de maîtrise des compétences du socle atteint par les élèves en prenant appui notamment sur le livret scolaire ;*
- *Privilégier des groupes de compétences ;*
- *Identifier les compétences du socle travaillées dans le contexte disciplinaire pour une séquence établie sur un nombre de semaines fixé par l'équipe pédagogique ;*
- *Prendre en compte les compétences travaillées en AP, dans l'évaluation sommative des disciplines ;*
- *Informers la communauté éducative et les parents d'élève en renseignant le cahier de textes numérique, et en mentionnant sur le bulletin les progrès réalisés dans les disciplines grâce à l'AP.*

Pratiques pédagogiques à proscrire

- *Construire des séances sans lien avec les compétences du socle commun ;*
- *Construire les séances d'AP de manière artificielle et sans s'appuyer sur les disciplines ;*
- *Limiter l'AP à du soutien.*

Annexe 1 : fiche d'aide à la construction d'un EPI

Classe / groupe :	Thématique EPI :
INTITULE DE L'EPI :	
Production à réaliser :	Période :
Objectifs de l'EPI :	
Disciplines mobilisées	Volume horaire par discipline:
Volume horaire global :	
Points des programmes d'enseignement abordés :	
Compétences travaillées :	
Parcours éducatif mobilisé :	
Descriptif et modalités de mise en œuvre :	
Organisation et matériel nécessaire :	
Modalités d'évaluation :	

Annexe 2 : quelques exemples d'EPI possibles

DISCIPLINES	INTERDISCIPLINARITE	THEMATIQUES EPI	EXEMPLES	
Français	LVE	<i>Langues et cultures étrangères ou régionales</i>	<i>Préparation d'une exposition bilingue ou montage vidéo sur la comparaison et la diversité des habitudes et coutumes de la vie quotidienne.</i>	
		<i>Culture et création artistiques</i>	<i>Projet autour d'un pays ou d'une région de langue étrangère ou régionale, nourri de textes traduits issus de ce pays / cette région, d'œuvres artistiques, etc.</i>	
	Histoire et EMC	<i>Information, communication, citoyenneté</i>	<i>La littérature et les régimes totalitaires (entre réalisme et métaphores).</i>	
		<i>Culture et création artistiques</i>	<i>Les deux guerres mondiales et la littérature : poésie engagée, résistance (avec ouvertures sur le présent), fabrication d'une anthologie poétique, mise en voix et mise en scène...</i>	
	Arts	<i>Information, communication, citoyenneté</i>	<i>L'image au service de la propagande entre 1914 et 1945, recherche, analyse d'affiches, de photos, de films.</i>	
		<i>Culture et création artistiques</i>	<i>Les caricatures sont-elles des insultes ou des dénonciations ? Lecture de dessins de presse ; dessins satiriques d'élèves sur l'actualité ou sur la vie du collègue. Hybridation, métissage et mondialisation dans la pratique artistique.</i>	
	Autres champs du savoir	<i>Information, communication, citoyenneté</i>	<i>Mêler fiction et explications scientifiques en s'appuyant sur des lectures : Jules Verne, la science et la technique de son époque, rêve ou réalité ? Textes de science-fiction des XXe et XXIe siècles.</i>	
		<i>Sciences, technologie et société</i>	<i>Mener un projet de recherche documentaire autour de questions comme « l'eau dans tous ses états », « sommes-nous seuls dans l'univers ? », « internet aujourd'hui et demain » ou « l'avenir de la planète », en utilisant des textes littéraires et des écrits divers, en écrivant un récit, des poèmes, en alimentant le site du collègue.</i>	
	LVE	Français, technologie	<i>Monde économique et professionnel</i>	<i>Découverte du monde du travail ; comparaison de mondes professionnels d'un pays à l'autre ou d'une région à l'autre, récits d'expériences.</i>

DISCIPLINES	INTERDISCIPLINARITE	THEMATIQUES EPI	EXEMPLES
Arts plastiques	technologie, histoire et géographie	<i>Culture et création artistiques</i>	<i>La ville en mutation, construire, entendre, observer, représenter... : villes nouvelles ; éco quartier ; hétérogénéité architecturale...</i>
	Sciences de la vie et de la terre, EPS, éducation musicale, français	<i>Corps, santé, bien-être et sécurité</i>	<i>Le corps et l'espace : la relation du corps à la production artistique : spectacle vivant, danse, cirque, théâtre, performances...</i> <i>La transformation de la matière, en particulier les relations entre matières, outils, gestes.</i>
EPS	Mathématiques, sciences de la vie et de la Terre, physique, géographie, technologie.	<i>Transition écologique et développement durable</i>	<i>Sport et espace : orientation et cartographie</i>
		<i>Sciences, technologie et société</i>	<i>Sports et sciences : performances sportives et évolutions technologiques (vêtements, équipement,...) ; évolutions technologiques au service du handisport ; énergie ; étude du mouvement (animal et humain).</i>
	technologie, éducation aux médias et à l'information, enseignement moral et civique.	<i>Information, communication, citoyenneté</i>	<i>Sport et images : arbitrage et vidéo ; image différée et droit à l'image.</i>
Histoire géographie	Parcours avenir	<i>Monde économique et professionnel</i>	<i>Le tourisme comme activité économique (en fonction du contexte où est situé l'établissement).</i>
	Technologie, sciences de la vie et de la Terre.	<i>Transition écologique et développement durable</i>	<i>Le tourisme (environnement des espaces touristiques, grands sites, aménagements, transports, principes éthiques dans les espaces visités, transformation des espaces et des sociétés par le tourisme...).</i>
	Français, langues vivantes étrangères, PEAC	<i>Information, communication, citoyenneté</i>	<i>L'Europe, un théâtre majeur des guerres totales (1914-1945) ».</i> <i>La construction européenne vue dans un ou plusieurs pays européens.</i>

DISCIPLINES	INTERDISCIPLINARITE	THEMATIQUES EPI	EXEMPLES
Physique chimie	sciences de la vie et de la Terre technologie, arts plastiques, histoire des arts, français.	Corps, santé, bien-être et sécurité	<i>Sécurité, de la maison aux lieux publics : usage raisonné des produits chimiques, pictogrammes de sécurité, gestion et stockage des déchets chimiques au laboratoire, risque électrique domestique.</i>
		Culture et création artistiques	<i>Lumière et arts : illusion d'optiques, trompe-l'œil, camera obscura, vitrail (de la lumière blanche aux lumières colorées).</i>
	technologie, sciences de la vie et de la Terre,	Monde économique et professionnel	<i>Les applications des recherches en physique et en chimie impactant le monde économique : industrie chimique (médicaments, purification de l'eau, matériaux innovants, matériaux biocompatibles...), chaînes de production et de distribution d'énergie, métrologie...</i>
SVT	Géographie, éducation physique et sportive, chimie, mathématiques, technologie, langues vivantes, éducation aux médias et à l'information.	Corps, santé, bien-être et sécurité	<i>Gestion mondiale des ressources alimentaires (production, transport, conservation); chaînes alimentaires incluant l'être humain ; concentration des contaminants ; produits phytosanitaires ; rôle des micro-organismes dans la production alimentaire ; cultures et alimentation ; épidémie d'obésité dans les pays riches ; sécurité alimentaire.</i>
	éducation physique et sportive, technologie, français, mathématiques, langues vivantes, éducation aux médias et à l'information.	Sciences, technologie et société	<i>Santé des sociétés, épidémies, pandémies au cours du temps ; maladies émergentes ; gestion de la santé publique, enjeux nationaux et mondiaux ; prévention (vaccinations, traitement de l'eau, etc.) ; campagnes de protection (ouïe par exemple) ou de prévention (consommation de tabac par exemple, qualité de l'air) ;</i>
		Information, communication, citoyenneté	<i>Statistiques, risque et gestion du risque ; sécurité routière.</i>

DISCIPLINES	INTERDISCIPLINARITE	THEMATIQUES EPI	EXEMPLES
Technologie	histoire, physique-chimie, SVT, mathématiques	Monde économique et professionnel	<p><i>L'Europe de la révolution industrielle ;</i></p> <p><i>Les nouvelles théories scientifiques et technologiques qui changent la vision du monde</i></p> <p><i>La connaissance du monde économique et des innovations technologiques en matière d'industrie chimique (médicaments, purification de l'eau, matériaux innovants, matériaux biocompatibles...), de chaînes de production et de distribution d'énergie, métrologie...</i></p> <p><i>Les métiers techniques et leurs évolutions : les nouveaux métiers, modification des pratiques et des représentations.</i></p>
	arts plastiques, éducation musicale, français mathématiques.	Culture et création artistiques	<i>L'architecture, art, technique et société : l'impact des technologies et du numérique sur notre rapport à l'art, aux sons, à la musique, à l'information ; mise en relation de la culture artistique et de la culture scientifique et technique, notamment par le biais de la question du design et de l'ergonomie.</i>
Mathématiques	arts plastiques, technologie, français.	Culture et création artistiques	<i>L'architecture, art, technique et société: proportionnalité, agrandissement réduction, géométrie.</i>
	arts plastiques, histoire.	Culture et création artistiques	<i>Les représentations en perspectives : perspectives parallèles ; expérience de Brunelleschi.</i>
	histoire, sciences, technologie.	Sciences, technologie et société.	<i>Les théories scientifiques qui ont changé la vision du monde Ptolémée, Copernic, Galilée, Kepler. Rotation, périodicité.</i>
	technologie, français, éducation aux médias et à l'information	Sciences, technologie et société.	<i>Réel et virtuel, de la science-fiction à la réalité : programmer un robot, concevoir un jeu.</i>

Annexe 3 : fiche d'aide à la construction d'une séance d'AP

Classe / groupe :	Période :
Objectifs de l'AP :	
Discipline :	Volume horaire :
Diagnostic – besoins des élèves :	
Points des programmes d'enseignement abordés :	
Compétences travaillées :	
Descriptif et modalités de mise en œuvre :	
Organisation :	
Modalités d'évaluation :	